

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange  
Nom commercial du produit : ProMix XRoc / GypFill® X-Ray Protection

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit destiné au remplissage et à la finition de tous les joints des plaques Placo® X-Ray Protection (ancien nom XRoc)

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PLACOPLATRE  
34 avenue Franklin Roosevelt  
92282 Suresnes Cedex  
T (33) 1.46.25.46.25  
F (33) 1.41.38.08.08  
Email : [placoinfo@saint-gobain.com](mailto:placoinfo@saint-gobain.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel / Société	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA	<a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>	+33 1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Codes des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

Non classé.

#### Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le Règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

**Mention d'avertissement** : Aucune

**Mention de danger** : Aucune

**Phrases EUH** :

EUH 208 : Contient [1,2-Benzisotiazol-3(2H)-one]:< 500 ppm et un mélange de :5-chloro-2-méthyl-2H-isotiazol-3-one [N°CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isotiazol-3-one [N°CE 220-239-6], mix (3:1):< 15 ppm]. Peut produire une réaction chimique.

### 2.3. Autres dangers

**Autres effets indésirables pour la santé** : irritation possible pour la peau et les yeux en cas de contact avec le produit.

**PBT (Persistant Bioaccumulable Toxique)** : le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

**vPvB (Very Persistant very Bioaccumulable)**: le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Ce produit contient principalement des matières minérales : sulfate de calcium dihydrate (n°CAS : 10034-76-1) et sulfate de barium (n°CAS : 7727-43-7).

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.  
Après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Des allergies peuvent apparaître pour des sujets prédisposés.

# Fiche de données de sécurité

## ProMix XRoc / GypFill® X-Ray Protection

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou explosion

Produit de décomposition : Ce produit n'est pas classé inflammable.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Instructions de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction.

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1 Pour les non secouristes

Procédure d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

#### 6.1.2 Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition – protection individuelle ».

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour des plus d'informations, se reporter à la section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas détériorer l'emballage.

Température de manipulation : 5-30°C

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions de stockage sûrs, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Tenir au frais. Protéger du gel et du rayonnement solaire direct.  
Conserver en position verticale, dans l'emballage d'origine fermé.

Température de stockage : Hors gel.

Durée de stockage : 12 mois dans l'emballage d'origine fermé et protégé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la notice technique pour les conditions d'emploi.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau :

Porter des vêtements de protection à manches longues

#### Protection des mains :

Gants de protection (Néoprène, Nitrile, polyéthylène ou PVC)

#### Protection oculaire :

Lunettes bien ajustables

#### Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires :

# Fiche de données de sécurité

## ProMix XRoc / GypFill® X-Ray Protection

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (type P2)

### Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: aucune donnée disponible
pH	: environ 9
Point de fusion (°C)	: non applicable
Point de congélation (°C)	: aucune donnée disponible
Point d'ébullition (°C)	: >100°C
Point d'éclair	: >100°C
Pression de vapeur	: aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle =1)	: aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: aucune donnée disponible
Température de décomposition	: aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: non applicable
Densité relative de vapeur à 20°C	: aucune donnée disponible
Densité relative	: aucune donnée disponible
Masse volumique	: ~ 2
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	: diluable dans l'eau
Log Pow	: aucune donnée disponible
Viscosité, cinétique	: aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : non concerné

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations complémentaires disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans des conditions normales de stockage et d'emploi.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

<b>1,2 benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)</b>	
DL50 orale rat	675,3 mg/kg
DL 50 cutanée lapin	>5000 mg/kg

# Fiche de données de sécurité

## ProMix XRoc / GypFill® X-Ray Protection

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

<b>Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N°. CE 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N°CE 220-239-6] (3:1)</b>	
DL50 orale rat	457 mg/kg
DL 50 cutanée lapin	660 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/poussière- mg/l/4h)	2.36 mg/l/4h

Corrosion cutanée / irritation cutanée	: Non classé pH proche de 7.5
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	: Non classé pH proche de 7.5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Des allergies peuvent apparaitre pour des sujets prédisposés
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxique pour la reproduction	: Non classé
Toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Toxicité aquatique aigüe	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

<b>1,2 benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)</b>	
CL50 poisson 1	1.9 mg/l
CE 50 daphnie1	1.9 mg/l 96h ; crevette
CE 50 daphnie2	3.7 mg/l grande daphnie
EC50 72h algae 1	0.36 mg/l
ErC50 (algues)	0.36 mg/l
NOEC chronique algues	0.15 mg/l

<b>Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N°. CE 247-500-7] ; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [N°CE 220-239-6] (3:1)</b>	
CL 50 poisson 1	0.19 mg/l
CE 50 daphnie1	0.16 mg/l
EC50 72h algae 1	0.027 mg/l
ErC50 (algues)	0.027 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Eviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Code déchet : 17 08 02 (matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01)
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets non dangereux non inertes. Ils doivent être éliminés dans une installation agréée.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR/RID/OMD/MDG/IATA/ADN

### 14.1. Numéro ONU

N°ONU (ADR) : Non applicable  
N°ONU (IMDG) : Non applicable

# Fiche de données de sécurité

## ProMix XRoc / GypFill® X-Ray Protection

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

N°ONU (IATA) : Non applicable

N°ONU (ADN) : Non applicable

N°ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classes de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

# Fiche de données de sécurité

## ProMix XRoc / GypFill® X-Ray Protection

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

### 15.1.2. Directives nationales

Selon le décret n°2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils, les plaques de plâtre sont classés A+ (rapport de test Bureau Veritas n°D-161018-09886).



### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: Autres informations

### Acronymes et abréviations :

ADN	Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
CL50	Concentration létale pour 50% de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; règlement (CE) n°1272/2008
DNEL	Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
FDS	Fiche de données de sécurité
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	Dose létale médiane pour 50% de la population testée (dose létale médiane)
NOEC	Concentration sans effet observé
PBT	Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par le chemin de fer
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très persistant et très bioaccumulable

### Source des données :

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.

### Conseils de formation :

Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

### Décharge de responsabilité

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.